COMMUNIQUÉ FLASH CGT
CST DE RECOURS
DU 10 NOVEMBRE 2026

🛑 Tableau de pondération des postes : L'administration persiste dans le passage en force, la CGT CD65 dénonce un système illégal !
Ce mardi 10 novembre se tenait le CST de secours concernant le projet de tableau de pondération des postes.
Malgré le vote contre unanime des organisations syndicales lors de la première instance du 15 octobre 2026 et le dossier technique fourni par la CGT CD65, la Direction a représenté le même texte à la virgule près, sans la moindre négociation.

🛑 Une combine des LDG pour bloquer les avancements !
Derrière ce tableau se cache une manœuvre intolérable : la Direction utilise les Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour Imposer des critères d'encadrement obligatoires.
Résultat : les carrières des **agents non-manageurs** sont complètement bloquées !

La CGT CD65 est intervenue fermement en séance :

- Un critère illégal : On ne peut pas conditionner l'avancement d'un agent à de l'encadrement s'il n'en a ni le grade, ni la fiche de poste. C'est une violation statutaire.
- Injustice intolérable : Ce tableau exclut les agents administratifs, techniques et de terrain qui font tourner la collectivité au quotidien.
- Alerte juridique sur l'instance : Nous avons acté au procès-verbal l'illégalité de la composition du collège employeur du CST, qui fragilise l'ensemble des décisions de la Direction.
- Nous exigeons une progression équitable pour **TOUS** les agents, sans discrimination !

La CGT CD65 ne validera jamais un outil conçu pour figer vos métiers. Nous restons mobilisés pour porter cette affaire sur tous les terrains, y compris juridiques.

Faites entendre votre voix, soutenez la CGT CD65 !